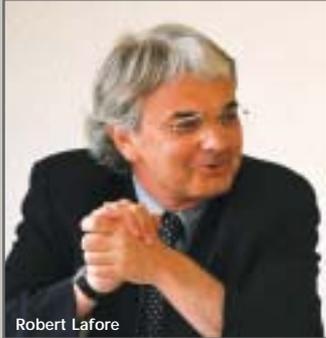


EDITORIAL



Robert Lafore

Egalité

S'il est bien « une question de société » qui remporte un succès permanent dans les conversations, les rapports d'experts, les agendas politiques, les commentaires des gazettes et autres « marronniers » revenant périodiquement à la « une » des journaux télévisés, c'est bien celle de la « l'égalité des chances ». Il n'est pas possible, ici, de faire une revue de détail des positions des uns et des autres, ni même d'évoquer exhaustivement les différentes voies explorées pour modifier le cours des choses. Quelques réflexions cependant...

Au plan du constat, toutes les données convergent : le « darwinisme social » est de plus en plus net. On le mesure partout, mais de manière éclatante et incontestée dans le recrutement des élèves des grandes écoles. A Sciences Po Bordeaux nous constatons, incontestablement, que la croissance considérable des candidatures aux épreuves d'entrée nous apporte une population « mono-profilée » socialement, originaire des classes moyennes et supérieures, laissant ainsi de côté tous ceux qui ne fréquentent pas les lycées les plus « réputés » d'Aquitaine ou d'Ile-de-France. Dans un autre ordre d'idée, plus notre notoriété s'accroît et moins nous attirons de candidats appartenant aux catégories sociales défavorisées, tout simplement parce que symboliquement l'Institut devient encore plus inaccessible.

Premier blocage à faire sauter, premier verrou à ouvrir : celui qui est dans les têtes, celui qui va faire qu'avant même d'entrer en lice, dans la concurrence des épreuves identiques pour tout le monde, certains lycéens (toujours les mêmes

Suite en page 2 >>>

DOSSIER

L'ouverture vers les lycées : positive et sans discrimination

Sciences Po Bordeaux met en place avec le concours de la Région Aquitaine à partir de la rentrée 2005, une action ciblée pour élargir la base sociale du recrutement des « Bacheliers de l'année ». Une voie originale qui évite la discrimination, même positive...

La question de la reproduction des élites en France fait débat depuis quelques années. On se souvient que l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) avait fait l'objet de vives discussions parlementaires en 2002, lesquelles avaient donné lieu à la publication d'un rapport sur l'avenir de la vénérable institution (Cf Extension[s] N° 10). Quelques mois auparavant, l'Institut d'Etudes Politiques de Paris avait également déclenché une polémique - à son corps défendant - avec la création « d'une convention d'éducation prioritaire ». Ce dispositif a permis le recrutement rue Saint-Guillaume de 87 étudiants issus de « milieux défavorisés », admis selon une procédure particulière, avec la mise en place d'un concours « réservé ». Cette initiative avait été



assimilée par beaucoup à l'époque comme l'expression d'une « discrimination positive ». Loin de cette agitation, Sciences Po Bordeaux s'est également posé la question de « son ouverture », prenant résolument une autre posture. L'établissement a notamment mis sur une meilleure information auprès des élèves de niveau « Bac zéro ». Une réunion de proviseurs issus d'une quinzaine de départements du grand Sud-ouest avait d'ailleurs été organisée en ce sens dans les locaux de l'Ins-

titut. La démarche avait d'ailleurs reçu un écho favorable (cf. Extension[s] N°1). Cette volonté « de démocratiser » l'accès à l'établissement connaît aujourd'hui une nouvelle dimension avec l'opération « Sciences Po Bordeaux : je le veux parce que je le veux », sous l'égide du Conseil Régional d'Aquitaine, partenaire de cette initiative (lire interview d'Emilie Coutanceau, conseillère régionale en charge de la jeunesse et de la vie étudiante).

□ □ □ Suite en page 3 >>>

SommaireL'ouverture vers les lycées :
positive et sans discrimination

Pages 1 / 3 / 4 / 5

Mayotte, l'archipel français des Comores

Page 9

Rencontres : quelque chose d'unique

Page 10

Maryse Horrèreau : Les cordons de la Bourse

Page 11

et aussi...

CHRONIQUE : Retour sur la séparation des Eglises et de l'Etat

Page 2

TRAJECTOIRE : Nicolas de Tavernost

Page 12

De la colonisation de l'Amérique
Alexis de Tocqueville sur la piste des Peaux-Rouges

Pages 6 / 7

Action Publique et Gouvernance Territoriale
Du bon usage de la recherche

Page 8

EDITORIAL
SUITE...

en l'espèce) renoncent à s'aligner sur la ligne de départ et déclarent forfait « parce que », pensent-ils à tort, « ce n'est pas pour moi, c'est trop dur, je n'aurai pas le niveau ». Tout en demeurant lucide et en ne faisant pas naître de faux espoirs, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour casser ce premier obstacle.

Mais il en reste d'autres, de nombreux autres. C'est pour réduire aussi ceux-là que nous avons œuvré depuis plusieurs années : organiser plus tôt dans le calendrier les épreuves d'entrée ; distinguer un niveau d'accès réservé aux Bacheliers de l'année par rapport à ceux qui auront eu les moyens financiers de suivre, l'année suivant leur Bac, une « Prépa » au coût souvent prohibitif ; modifier l'appellation de l'épreuve de « culture générale » pour « coller aux épreuves du Bac ». Toutes ces mesures, apparemment secondaires, procèdent d'une stratégie globale.

Simplement cette approche ne suffit pas. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de lancer une campagne ambitieuse : « Sciences Po Bordeaux, je le veux parce que je le veux » et que nous avons sollicité le Conseil Régional d'Aquitaine qui a clairement fait le choix de nous accompagner et de nous soutenir. Je tiens ici à souligner que notre initiative a reçu un accueil unanime et général de tous les groupes politiques représentés à l'assemblée régionale. Le « Dossier » de ce numéro d' « Extension[s] » présente, en détails, le plan proposé.

Ce que nous mettons en place en 2005-2006 n'est qu'une étape dans une démarche longue, complexe et certainement peu « médiatique » parce que volontairement soucieuse de ne pas ajouter de la « stigmatisation sociale » à une mise en scène excessive de la « discrimination positive ». Nous avons souhaité sauvegarder le principe fondamental des épreuves uniques, ce qui nous oblige à agir sur d'autres volets : financiers, psychologiques, sociaux, etc. Par petites touches.

C'est ce que nous appelons, sans rougir : « l'égalité républicaine ». C'est aussi la fidélité à un autre principe, évoqué d'ailleurs dans le présent numéro, pour un « centenaire » : « la laïcité ».

Deux qualités fondatrices du « service public », auquel cet établissement demeure fondamentalement attaché. ■

Robert LAFORE

Retour sur la séparation des églises et de l'Etat

Il est amusant de constater l'unanimité, voire la déférence, qui entourent aujourd'hui la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'Etat, alors qu'on le sait bien, son adoption a été l'occasion de violentes polémiques et d'un débat acharné et mémorable, sans oublier la « guerre des deux France » qui l'a suivie.

De nos jours, non seulement la loi est qualifiée de pilier de la République, mais elle est quasiment momifiée et déclarée intouchable. N'est-ce pas, du même coup consacrer une vision datée de la laïcité ? La France doit-elle en rester à la laïcité stricte et de combat retenue en 1905 ?

C'est, d'abord, omettre que la loi a été, heureusement, à plusieurs reprises modifiée en 1907, en 1908, puis entre 1921 et 1924 pour régler le cas des associations diocésaines. C'est, ensuite, oublier que les liens des églises et de l'Etat loin d'être brisés, sont redevenus, au fil du siècle, très denses ; les compromis relatifs à l'école privée, les aumôneries des armées, des hôpitaux, des prisons, les coopérations églises-Etat en matière caritative, sociale, sanitaire, sont multiples, mais mal connus comme le fait remarquer à juste titre Emile Poulat : « Seul le ministère des Finances pourrait sans doute dire ce que le fait religieux coûte à l'Etat et aux collectivités publiques. En revanche il ne semble pas en mesure de dire ce qu'il leur rapporte, par le canal de l'emploi au premier chef,



et en fin de compte, par les textes et les impôts de tous ordres »⁽¹⁾. Ainsi, l'esprit d'affrontement qui prévalait en 1905 a cédé le pas à une cohabitation organisée. Or celle-ci connaît des conditions nouvelles.

La présence de plusieurs millions de Français et d'étrangers de confession musulmane impose, à elle seule, de reconsidérer les termes d'un dispositif qui ne concernait que les quatre cultes établis : réformé, luthérien, israélite et catholique. Des mosquées doivent être construites et des imams doivent être formés.

La création, aux forceps, du Conseil du Culte Musulman (à l'image de la manière avec laquelle Bonaparte avait procédé en 1808 pour le culte israélite) est, de ce point de vue, tout à fait nécessaire, même si cette institution a besoin de trouver ses marques et de se doter de règles de représentativité plus satisfaisantes que celles actuellement en vigueur.

De même, la prolifération d'églises évangéliques pose des questions quant à la formation des prédicateurs, comme à celle des lieux dans lesquels elles organisent les offices religieux.

Pourquoi, alors, statuer la loi de 1905 ? Personne ne réclame plus la fin de la séparation des églises et de l'Etat, et la défense de la laïcité ne consiste plus à pourfendre les religions. Or il semble qu'on ne puisse, en France à l'heure actuelle, parler de laïcité qu'en termes négatifs comme le fait la loi de 2004 sur le port des signes religieux, ou d'absence de mémoire du passé religieux comme en témoignait le préambule du projet de Traité constitutionnel. Mais que penser aussi, a contrario, d'une République laïque qui met ses drapeaux en berne lors de la mort du pape Jean-Paul II, sans parler de la présence es-qualités du chef de l'Etat à la cérémonie organisée à Notre-Dame de Paris ?

L'heure n'est manifestement pas aux innovations en matière de laïcité, mais qu'au moins les multiples colloques prévus à l'automne 2005 nous fassent abandonner l'idée qu'on ne peut reconsidérer une loi, dont même ses adversaires avaient compris qu'elle devait être libérale, c'est-à-dire accroître la liberté de conscience, et non pas l'enfermer. ■

Séverine PACTEAU
Maître de conférences d'Histoire

(1) Emile POULAT, « Esprit », juin 2005

L'OUVERTURE VERS LES LYCÉES ...

suite de la page 1

L'ouverture vers les lycées :
**positive et sans
discrimination**

Une expérience pilote avec le lycée Elie Faure de Lormont

Une expérience pilote du dispositif imaginé par Sciences Po Bordeaux a été mise en place avec le lycée Elie Faure de Lormont (33), un des seuls établissements d'enseignement général aquitain situé en ZEP (Zone d'Education Prioritaire)*. En 2003 et 2004, ce lycée a présenté six candidats chaque année aux épreuves d'entrée à Sciences Po Bordeaux, en Première année, sans connaître de succès. Cet intérêt des lycéens de Lormont pour Sciences Po Bordeaux résulte de contacts antérieurs entre les deux structures. Le lycée de Lormont possède par ailleurs, en la personne de Francine Burlaud, professeur de lettres et ancienne étudiante de l'Institut, un excellent relais de terrain pour le projet (lire encadré). En janvier 2005, Sciences Po Bordeaux et le lycée de Lormont ont donc passé une convention dont l'objectif a été « l'accompagnement et la préparation du concours d'entrée en Première année » d'élèves de l'établissement. Les résultats obtenus - 13 candidats et deux élèves admis attestent de l'efficacité du système qui connaît, depuis la rentrée de septembre, une plus grande ampleur. En effet, une dizaine de lycées (lire encadré page 4), issue d'une présélection de 25 lycées potentiellement candidats à l'opération, a été retenue et a donné son accord pour la mise en place de l'opération qui portera sur la préparation et l'accompagnement au concours d'entrée 2006 à Sciences Po Bordeaux à "Bac zéro". Ces établissements sont issus de tous les départements d'Aquitaine, de zones urbaines, suburbaines ou rurales.

La logique de Sciences Po Bordeaux

Le choix de la méthode utilisée par Sciences Po Bordeaux résulte aussi bien de l'analyse des faits et des chiffres que d'une idéologie. « Avant même de raisonner en termes de CSP des parents ou de quotients familiaux » précise l'Institut, « il est



Aider les jeunes à réussir leur projet personnel

Emilie Coutanceau, conseillère régionale en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, nous explique pourquoi le Conseil régional d'Aquitaine soutient l'initiative de l'Institut en direction des lycées.



Emilie Coutanceau

Pourquoi le Conseil régional d'Aquitaine s'implique-t-il dans l'opération d'ouverture vers les lycées de Sciences Po Bordeaux ?

Le Conseil régional d'Aquitaine estime qu'il est important, dans une logique d'égalité des chances, de rendre l'accès à Sciences Po Bordeaux possible à tous les jeunes qui en ont le projet. Or, l'analyse de la situation montre qu'il existe des freins à l'inscription dans les grandes écoles pour des élèves de certains établissements, essentiellement en raison d'un a priori persistant et d'un manque d'information et d'accompagnement. Dans le cadre de ses compétences en matière d'enseignement supérieur, la Région

soutient donc l'initiative de Sciences Po Bordeaux, qui se caractérise par une approche très concrète du problème et par une action concertée avec des lycées aquitains.

Quel retour en attendez-vous concrètement ?

Nous souhaitons que des élèves aquitains de toutes les origines sociales, qui n'auraient jamais osé s'inscrire spontanément au concours de Sciences Po Bordeaux, puissent dorénavant le faire. Dans notre esprit, il n'y a pas d'obligation de résultats, ni de quotas. L'important, c'est que tous les élèves de Terminale qui possèdent le potentiel requis ont la possibilité de se mettre en situation de passer le concours d'accès à une grande école, ce qui nous semble déjà très positif et formateur. Cette année, deux élèves du lycée Elie Faure à Lormont, ayant bénéficié d'une première expérimentation du dispositif, ont réussi le concours d'entrée à Sciences Po Bordeaux. Cela prouve de manière encore plus éclatante l'intérêt de ce projet, qui va pleinement fonctionner en 2005-2006 avec le soutien de la Région.

Le soutien de Sciences Po Bordeaux s'inscrit-il plus largement dans la politique jeunesse du Conseil régional d'Aquitaine ?

Trois mots résumant la politique de l'Aquitaine en faveur des jeunes : autonomie, responsabilité et citoyenneté. Le Conseil régional s'applique à aider et accompagner l'ensemble des jeunes, quels qu'ils soient : lycéens, étudiants, apprentis ou membres d'associations. Les initiatives créées ou soutenues concernent aussi bien l'emploi, la formation, la culture, le transport, etc. Derrière chacune de nos actions, comme pour le soutien à Sciences Po, le Festival des Lycéens ou la création d'une conférence permanente des jeunes d'Aquitaine, figure la volonté d'aider les jeunes à réussir leur projet personnel, de fédérer des énergies et de créer des dynamiques qui font reculer l'exclusion. ■

Note sur le concours d'entrée 2005 à "Bac zéro"

Voici les principales observations de ce concours, qui attire une large population :

- Le chiffre record de 1 788 demandes de candidatures a été enregistré pour le concours d'entrée 2005 à Sciences Po Bordeaux pour les élèves à Bac zéro.
- 1 464 élèves étaient présents le jour des épreuves, soit 18% de plus que l'année précédente et 48% de plus qu'en 2003. Cette croissance est propre à Sciences Po Bordeaux, et ne se retrouve pas dans les autres instituts français, même à Sciences Po Paris.
- 96 candidats ont été admis cette année (contre 97 l'an dernier), soit 6% des candidats. Parmi eux, 28 sont originaires d'Aquitaine, soit 30% environ des effectifs.
- La meilleure moyenne aux trois épreuves a été de 15 sur 20. Le dernier admis a été crédité d'une moyenne de 11,05 sur 20, soit une note supérieure à celle de l'année dernière.
- Cette année, les candidats ont planché pour l'épreuve sur documents sur « Les peurs contemporaines » comme thème d'actualité. Hasard du calendrier, on a noté en septembre la publication d'un livre intitulé « La société de la peur » chez Plon, dont l'auteur serait président d'une grande entreprise française. Pour la petite histoire, le choix du thème du "dossier" avait eu lieu en juin, soit 3 mois auparavant.
- L'épreuve d'histoire a porté sur « la France et le problème colonial 1945-1962 » ou sur « la fin de l'empire soviétique ». Malheur à ceux qui ont séché sur Evian ou qui n'ont pas senti le vent de la Perestroïka...
- En géographie, selon leur série, les élèves ont eu le choix entre « l'unité et la diversité de l'Europe rhénane », « la place de la Chine et du Japon dans l'espace asiatique oriental », « l'espace méditerranéen : espace de fracture ou de contact Nord/Sud ? » ou « la façade atlantique de l'Amérique du Nord : une organisation spatiale de la puissance et de l'ouverture mondiale nord américaine ». Un sujet de langues a clôturé le concours. Les candidats pouvaient choisir entre 6 langues : anglais, allemand, espagnol, italien, russe et portugais.
- Vous pouvez retrouver les éléments complets du concours de cette année et des années précédentes sur le site www.sciencespobordeaux.fr choix « Admissions ». ■

L'ouverture vers les lycées :
**positive et sans
 discrimination**

Un témoin à charge

Francine Burlaud, professeur de lettres au lycée Elie Faure de Lormont* et diplômée de Sciences Po Bordeaux (promo 95), a participé activement à la phase expérimentale du projet d'ouverture de l'Institut. Elle nous livre son sentiment sur cette initiative, qui s'est conclue par la réussite à l'examen de deux élèves de son lycée. Récit d'une genèse.



« J'ai été très sensible à la démarche de Sciences Po Bordeaux en qualité de professeur d'un établissement de ZEP et d'ancienne étudiante de l'Institut. J'estime en effet que mon travail ne se limite pas à préparer des jeunes au baccalauréat, mais aussi à les informer et à les ouvrir à la vie professionnelle. Notre chef d'établissement du lycée Elie Faure, son proviseur adjoint et d'autres professeurs du lycée nous ont soutenus de bout en bout dans cette initiative. Celle-ci a pris officiellement naissance en janvier 2005 avec la convention signée entre Sciences Po Bordeaux et notre lycée ». Après avoir planté le décor, Francine Burlaud retrace les différentes étapes qui ont permis aux protagonistes de passer de l'idée aux actes. « La première décision importante a été de réduire les frais d'inscription au concours pour nos élèves de 100 euros à 20 euros. Demander à des lycéens de ZEP de payer l'intégralité de cette somme pour un concours qui leur semble inaccessible aurait été une gageure. Ensuite, je suis allée dans chaque classe de terminale pour leur expliquer le projet et les motiver. Il m'a semblé primordial de ne pas mentir aux élèves sur la difficulté d'entrer à Sciences Po. Je leur ai donc indiqué deux critères qui, selon moi, s'avèrent indispensables pour tenter le concours : ne pas rencontrer de problèmes d'orthographe et avoir

le sentiment personnel d'obtenir son bac sans problème. Une trentaine d'élèves environ a été réceptive au message. Ce groupe a reçu le 18 février 2005 au sein de notre établissement une information vivante et concrète sur Sciences Po de la part de l'un des cadres de l'Institut, qui a répondu à toutes les questions que nos jeunes se posaient. Un mois plus tard, après réflexion, une équipe de 18 élèves désireuse de passer les épreuves s'est constituée. Cette délégation a été invitée à visiter le site de l'Institut sur le campus universitaire de Pessac Talence. J'ai tenu à accompagner ces élèves en tramway, pour leur montrer l'accessibilité de l'établissement. Nos élèves ont rencontré des enseignants de Sciences Po, ont discuté librement avec des étudiants et ont été impressionnés par la salle informatique et la bibliothèque de l'Institut. Ce déplacement a été fructueux car à partir de ce jour-là, le projet est devenu vraiment palpable pour eux ».

Une mise en condition

Le travail de préparation au concours a commencé aux vacances de Pâques, comme le résume Francine Burlaud. « 18h de cours de culture générale ont été données aux élèves. Nous avons procédé à de nombreux exercices et effectué un concours blanc. Nous avons éga-

lement briefé les lycéens sur ce qui les attendait. Certains ont poursuivi cette mise en condition par un travail personnel ». Du groupe initial, 13 élèves se sont finalement présentés aux épreuves. Deux d'entre eux - dont une qui ne serait jamais entrée à Sciences Po sans le dispositif d'accompagnement mis en place - ont réussi le concours, ce qui place l'établissement de Lormont au même niveau ou presque qu'un lycée réputé du centre-ville de Bordeaux. « C'est un succès pour ces deux élèves, mais également pour les 11 autres » insiste la Professeuse de lettres de Lormont. « Cette expérience va leur donner le goût de l'excellence. Ils étaient d'ailleurs heureux d'avoir été jusqu'au bout de leur démarche. Nombreux d'entre eux ont envie de se représenter à Bac + 1, preuve qu'un déclic s'est produit dans leur tête. Par notre accompagnement et leur travail, l'accès à Sciences Po - inimaginable il y a quelques mois encore - est devenu possible ». Francine Burlaud, interrogée à chaud au lendemain des résultats, prendra le recul nécessaire pour tirer les enseignements de cette initiative, positive pour l'établissement, ses enseignants et ses élèves. La jeune femme s'est néanmoins engagée d'ores et déjà à poursuivre l'aventure. « Je me donne trois ans pour essayer d'améliorer le dispositif. Je souhaite notamment que l'on élargisse « la prépa » à l'histoire-géo, sachant que Sciences Po a promis de nous aider pour les langues ». Quant à connaître l'argument principal qui a décidé les élèves du lycée Elie Faure à tenter le concours de Sciences Po, Francine Burlaud le précise sans détour. « Pour des jeunes dont les familles sont directement touchées par la précarité ou le chômage, la perspective d'accéder après 5 ans d'études à Sciences Po à un emploi de qualité et bien rémunéré constitue un argument de poids. Compte tenu de leur parcours de vie, ces jeunes ont une approche pragmatique des études : ils veulent savoir combien elles vont leur coûter et combien elles pourront leur rapporter ». ■

*Le lycée Elie Faure de Lormont, situé près du centre commercial des Quatre pavillons, compte 1 200 élèves, dont 270 en Terminale.



Au nom du Père, du Fils et de l'Inégalité des chances

Selon l'Observatoire des Inégalités (www.inegalites.org), « l'admission au baccalauréat dans une série plus ou moins prestigieuse s'inscrit dans une forte sélection sociale, comme le montre la comparaison des pourcentages d'admis aux baccalauréats en 2002 à leur part au sein des élèves de 6^{ème} en 1996. Si le système scolaire était parfaitement équitable, le pourcentage d'admis dans les différents baccalauréats devrait être le même que celui qui est observé en classe de 6^{ème}. Il n'en est rien. Les enfants de cadres représentent 13,8 % des élèves de 6^{ème} mais constituent 24 % des admis au baccalauréat toutes séries confondues (soit une surreprésentation de 1,7 : résultat du rapport entre les 24 % d'admis aux baccalauréats et les 13,8 % des classes de 6^{ème}), et 40,2 % des admis au baccalauréat S (soit une surreprésentation de 2,9). Dans le même temps, les enfants d'ouvriers, qui représentent 31 % des élèves de 6^{ème}, ne représentent plus que 18,2 % des admis aux baccalauréats (soit une sous-représentation cette fois de 1,7) et 11,4 % des admis au baccalauréat S (soit une sous-représentation de 2,7). Au bout du compte, les fils de cadres ont 2,9 fois plus de chance que les ouvriers d'avoir leur Bac et 8 fois plus d'obtenir un bac S ! ». L'Observatoire donne également des chiffres sur l'origine par catégorie socioprofessionnelle des étudiants dans les universités (année 2001-2002), relevant « que la population des cadres et professions intellectuelles supérieures constitue 13,6% de la population active en 2001, mais près d'un tiers des places en université » ■

L'ouverture vers les lycées :
**positive et sans
discrimination**

une donnée objective que l'on constate rapidement : la plus large part des lycéens candidats et des lauréats proviennent des lycées aquitains bénéficiant d'un statut d'excellence (voir tableau ci-dessous). Les élèves dans les autres lycées ne sont mêmes pas susceptibles de recevoir une information sur Sciences Po Bordeaux. Le nombre extrêmement limité de certaines candidatures dans

suite de la page 3

la plupart des lycéens d'Aquitaine (deux, une, voire, le plus souvent aucune) montre que ceux qui « osent » être candidats le font parce qu'ils correspondent à des démarches individuelles. En conséquence, il est nécessaire d'établir une « carte » des lycées aquitains à l'égard desquels une action particulière doit être conduite ». Par ce projet, Sciences Po entend « lutter » contre deux phénomènes marquants : La « parisiennisation » du recrutement à

Sciences Po (72 candidats originaires d'Île-de-France en 2003 (4 reçus) pour 132 candidats en 2004 (15 reçus) et la « sur représentation » des enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures (lire encadré page 4). Un message qui mérite d'être entendu. A en croire la dernière campagne de publicité des hypermarchés Leclerc, la nouvelle lutte des classes se résume au pouvoir d'achat des Français et aux moments de leur ticket de caisse. Au rayon des

Grandes Ecoles, Sciences Po Bordeaux mise plutôt sur l'information et la démocratisation des tickets d'entrée dans les cursus d'enseignement. A chacun son combat... ■

* ZEP : La presse fait parfois l'amalgame entre le fait que le lycée Elie Faure soit en ZEP et l'action engagée par Sciences Po Bordeaux. En réalité cela n'a rien à voir. Le critère ZEP n'a pas été retenu par l'Institut pour sélectionner les lycées concernés par l'opération « Sciences Po Bordeaux : je le peux parce que je le veux ».



Les lycées d'Aquitaine retenus pour le dispositif « Sciences Po Bordeaux : je le peux parce que je le veux »

Parmi les 27 lycées aquitains sollicités, à la mi-juillet, dans le cadre d'une première liste de contacts fixée conjointement avec l'assistance de la Direction de l'Éducation au Conseil Régional d'Aquitaine, 20 établissements avaient fait connaître de manière ferme ou optionnelle leur intérêt pour le projet. Sans préjuger de la liste des 10 ou 11 lycées qui seront retenus au terme de l'examen des réponses apportées, il est possible de citer les institutions qui ont d'ores et déjà répondu. La liste définitive doit être arrêtée en octobre.

Dordogne : « Laure-Gatet » (Périgueux) ; « Alcide-Dusolier » (Nontron) ; « Jay de Beaufort » (Périgueux) ; « Près de Cordy » (Sarlat).

Gironde : « Condorcet » (Bordeaux) ; « Mauriac » (Bordeaux) ; « Odilon-Redon » (Pauillac) ; « Jaufré-Rudel » (Blaye) ; « Elisée-Reclus » (Ste Foye-la-Grande) ; « Sud-Médoc » (Le Taillan) ; « Jean-Renou » (La Réole) ; « Jean Moulin » (Langon).

Landes : « Gaston-Crampe » (Aire-sur-Adour) ; « Saint-Exupéry » (Parentis-en-Born) ; « Lycée Sud des Landes » (Saint-Vincent de Tyrosse).

Lot-et-Garonne : « Val-de-Garonne » (Marmande) ; « Marguerite-Filhol » (Fumel).

Pyrénées-Atlantiques : « Pays-de-Soule » (Chéraute) ; « Jules Super-vielle » (Oloron) ; « Gaston Fébus » (Orthez).

A cette liste s'ajoute, bien entendu, le « Lycée Elie-Faure » de Lormont, partenaire de Sciences Po Bordeaux, en 2004-2005, comme « établissement teste » pour l'opération. ■

Admissions et Vie étudiante



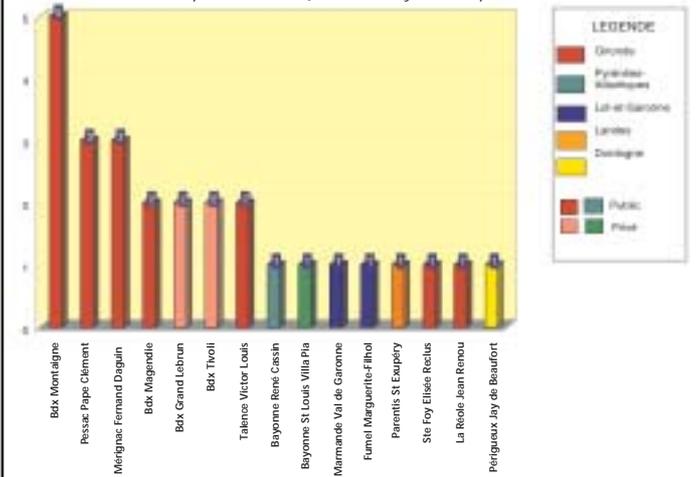
François MANZIMBA et Ibrahim N'DIAYE

Le service « Admissions et Vie étudiante » de Sciences Po Bordeaux est dirigée par Hélène DUSSOURD assistée de deux collaborateurs : François MANZIMBA (coordination des examens d'entrée et information dans les différents salons organisés de décembre à février) et Ibrahim N'DIAYE (gestion

des épreuves d'entrée mais aussi suivi de la nouvelle opération « Sciences Po Bordeaux, je le peux parce que je le veux »). Hélène DUSSOURD prend en charge, en plus de ses activités antérieures, la coordination des Filières Internationales Intégrées et le conseil aux étudiants en cours de scolarité. ■

Examen d'entrée en première année 2004

Répartition des reçus selon les lycées d'Aquitaine



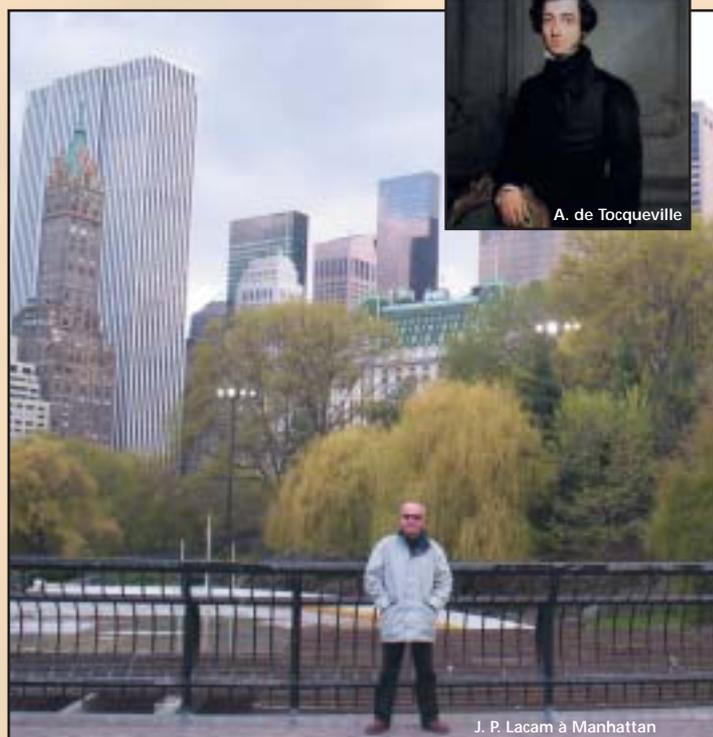
De la colonisation de l'Amérique Alexis de Tocqueville sur la piste des Peaux-Rouges

Quand Tocqueville débarque à Newport le 9 mai 1831, pour un périple à travers l'Amérique du Nord, il a trois objectifs : enquêter sur le système pénitentiaire, faire le portrait d'une grande République et voir les « tribus sauvages ». Que sait-on de ce dernier projet ? Tocqueville a-t-il rencontré les « indigènes du Nouveau Monde » ? Certes. Il a fait même plus. Il a relevé leurs coutumes, étudié leur organisation sociale et cherché à comprendre pourquoi et comment la colonisation signifiait leur élimination. Sur les neuf mois de son voyage, il en a passé environ deux à visiter les Indiens. Et, dans ses écrits américains, il leur a consacré de nombreuses et belles pages. C'est dire si Iroquois et autres Hurons représentaient pour lui un objet d'étude sinon essentiel du moins important. En dépit de cela, cette partie de son œuvre reste peu connue. Le bicentenaire de sa naissance offre l'occasion de la mettre en lumière.

Les derniers Mohawks

Donc Tocqueville voulait rencontrer des Indiens. Il l'écrit : « Nous voulions voir des déserts et des Indiens ». Mais la déception est grande. Il fait des centaines de lieues à l'intérieur des terres sans croiser un seul Peau-Rouge. « Il y a dix ans, nous disaient-ils, ils étaient ici, là, cinq ans. » En outre, les premiers qu'il aperçoit, à Buffalo le 18 juillet 1831, ruinent l'image romanesque qu'il se faisait d'eux. Certes, ils appartiennent à la fameuse tribu Mohawk, mais ce sont des clochards. Malingres, déguenillés, abrutis d'eau de vie, ils mendient pour survivre. Triste spectacle pour celui qui était « plein des souvenirs de M. de Chateaubriand et de Cooper ». Mais où est donc passée la ligue iroquoise qui a fait tant parler d'elle pendant la guerre de Sept Ans ? Que sont devenus ses redoutables guerriers dont les visages

portaient « la trace de quelques-unes de ces vertus hautaines qu'enfante l'esprit de liberté » ? Pour Tocqueville, c'est le choc. La civilisation est en train de rendre les Indiens plus « barbares » qu'ils ne l'étaient. Mais à quelque chose malheur est bon. Car de ce dépit de touriste, où se mêlent pitié et indignation, va naître un intérêt scientifique pour cette « race infortunée ». En effet, Tocqueville va rédiger deux travaux sur les « indigènes ». Deux travaux de nature différente, mais d'un égal intérêt. Il s'agit, d'une part, d'une enquête ethnographique portant sur divers aspects de la culture indienne traditionnelle. D'autre part, d'une analyse sociologique visant à expliquer la spécificité de la colonisation anglosaxonne en Amérique du Nord. Le contenu de ces deux études se trouve dispersé dans plusieurs écrits : un traité², deux récits³, douze carnets et une vingtaine de lettres.



Ethnographie des sauvages du désert

Pour trouver des Indiens encore indemnes de la civilisation, il faut se rendre au-delà de la Frontière. La ligne la plus avancée du peuplement européen, dans le nord du pays, se situe alors au niveau de Detroit. Tocqueville part donc en direction de l'Ouest.

Entre le 20 juillet et le 17 août 1831, il fera deux expéditions dans les déserts. La première le mènera, sur le bord du lac Michigan, au petit village de Saginaw, « une sorte de guérite que les Blancs sont venus placer au milieu des nations indiennes ». La seconde le conduira encore plus loin à l'intérieur des terres, à Sault-Sainte-Marie, à la jonction du lac Huron et du lac Supérieur. Les indigènes qu'il rencontre au cours de ces deux expéditions, des Chippewas et des Sauks, n'ont rien des misérables Mohawks de Buffalo. Loin des Blancs, au cœur de forêts giboyeuses, ces chasseurs-cueilleurs vivent dans l'abondance et la paix. Les hommes sont bien proportionnés, agiles,

endurants, adroits et dotés d'un charme réel. « Leur regard est farouche et leur sourire bienveillant ». Les squaws, avec leurs « yeux noirs de chat sauvage », leur peau « couleur café au lait foncé », leurs « longs cheveux luisants » et leurs « dents étincelantes », possèdent une « beauté barbare » qui n'a rien à envier à celle des Blancs. Soucieux du détail vrai, Tocqueville observe attentivement ces « singuliers personnages ». Discute avec eux chaque fois qu'il a un interprète. Ne perd jamais une occasion de faire « sur les Indiens un grand nombre de questions » à ceux qui, tels les trappeurs et les missionnaires, les connaissent bien. Il lui arrive même de chasser en leur compagnie. Dans ses carnets, il consigne ainsi quantité d'informations sur leurs vêtements, leurs parures, leurs armes, leurs habitations, leur façon de marcher, leurs techniques de chasse ou bien encore leurs habitudes alimentaires (« L'Indien ne sait point ce que c'est que des heures réglées pour ses repas. »). Il collecte aussi de précieuses données sur leur organisation sociale : chefferie (« La naissance fait les chefs »),

religion, justice, festivités, hiérarchie guerrière, propriété du sol, rapports entre les hommes et les femmes... Anthropologue culturaliste avant l'heure, il s'attache à définir leur personnalité de base, soulignant leur douceur, leur honnêteté, leur générosité et leur insouciance en temps de paix, leur « férocité » en temps de guerre. Mais le trait de caractère qui, selon lui, domine tous les autres, c'est l'orgueil. Tocqueville n'en doute pas, l'Indien est à l'Amérique ce que le seigneur était à l'Europe du Moyen Âge.

Théorie sociologique de la civilisation

Les « sauvages » qui vivent à l'Ouest de la Frontière sont en sursis. Tocqueville le sait : « Je crois que la race indienne de l'Amérique du Nord est condamnée à périr. » Mais pourquoi les Indiens n'ont-ils pas d'autre avenir ? Tocqueville explique que leurs seules voies de salut, à savoir « détruire les Européens ou devenir leurs égaux », sont coupées. Depuis longtemps, les Indiens ne sont plus en mesure de chasser les Américains du continent ni même de les contenir sur la rive gauche du Mississippi. Les grandes nations de l'Est sont anéanties et celles des déserts, inconscientes du danger, ne pensent pas à s'unir pour faire la guerre aux new settlers.

Pourraient-ils alors se « civiliser » ? Tocqueville affirme qu'ils en ont « l'aptitude naturelle », mais constate que la civilisation n'a pas de prise sur eux. A cela, il y a d'abord une cause générale : les Indiens occupent une position de vaincus. Or, toute l'histoire des conquêtes le prouve, c'est la victoire sur les sociétés plus éclairées qui élève le « Barbare » à la civilisation. En effet, avec le temps, « les barbares finissent par introduire l'homme policé dans leurs palais et l'homme policé leur ouvre à son tour ses écoles ». La défaite, par contre, les détruit ou les éloigne. Et c'est bien le cas des indigènes américains qui reçoivent à la fois « l'oppression et la lumière ». Viennent ensuite deux causes spécifiques.

La première tient à la culture indienne. Eduqué dans la « fierté de sa race », ce qui le distingue du « Nègre », l'Indien ne veut pas plier ses mœurs à celles des Européens. Il refuse l'agriculture. La chasse et la guerre sont pour lui les seules activités dignes d'un homme. Or, pour Toc-

queville, la civilisation est conditionnée à la sédentarisation. C'est la clé. Et ce bien avant l'évangélisation. Mais alors comment fixer les Indiens ? L'auteur envisage un instant le métissage comme solution. Mais abandonne vite cette idée puisque, de toute façon, « l'Anglais évite de mêler son sang à celui des barbares ».

Tocqueville n'en doute pas, l'Indien est à l'Amérique ce que le seigneur était à l'Europe du Moyen Âge.

Le chemin des larmes des Choctaws

La seconde cause particulière qui explique l'impossible assimilation des Indiens, tient à leur colonisateur. Ce n'est pas trahir la pensée de Tocqueville que de dire qu'il considère l'Anglo-américain comme le pire colons qui soit. Non seulement il est avide, voleur et impitoyable, mais en plus, et c'est ce qui l'oppose à tous les autres colonisateurs, il souhaite la destruction des sociétés indigènes qui gênent son expansion. Et il est encouragé dans cette voie par la législation sur l'héritage. Donc, à supposer même que les Indiens acceptent un jour de se civiliser, ils ne seront jamais tolérés sur le territoire de l'Union. Tocqueville en veut pour preuve ce qui est advenu aux Cherokees, aux Creeks et aux Choctaws, trois tribus à demi-civilisées établies en Georgie et en Alabama.

Malgré leurs efforts pour s'assimiler, elles ont dû, sous la pression des colons et des états fédérés, vendre leurs terres et s'expatrier dans l'Arkansas. Pour les Indiens d'Amérique du Nord dont les territoires sont situés à l'est de la Frontière, l'alternative est simple. Soit ils restent isolés au milieu des Blancs et c'est la déchéance. Soit ils prennent « le chemin des larmes », avec l'espoir de vivre libres et dignes de l'autre côté du Mississippi. Faux espoir bien sûr. Car la civilisation les rattrape et les chasse à nouveau. Tocqueville qui, à Memphis, le 24 décembre 1831, a assisté « le cœur serré » à la déportation des Choctaws, se demande pourquoi le gouvernement fédéral, en dépit des traités, ne garantit pas la propriété du sol aux Indiens. Pourquoi manque-t-il à sa parole ?



L'explication réside, nous dit-il, dans la fragilité interne de l'Union américaine. Certes, le gouvernement souhaite sauver ce qui reste des tribus. Mais lorsque ce sauvetage entre en conflit avec le maintien de l'unité de l'Union, il est sacrifié sans remord. La chose se produit chaque fois qu'un Etat du sud demande, en menaçant de faire sécession, l'expulsion des Indiens de son territoire. Une fois qu'il a cédé, le gouvernement procède à l'achat des terres indiennes et à leur revente aux colons. Puis, à ses frais et en toute légalité (Indian Removal Act), il accompagne les Indiens contraints, épuisés et réduits hors du pays de leurs ancêtres. Ainsi, de quelque côté qu'on envisage la destinée des Indiens, celui de la révolte, de l'assimilation ou bien de l'exil dans la wilderness, ils devront se résigner à mourir. « Remarquez-vous, écrit un Tocqueville ironique et amer, les résultats d'une haute civilisation ? »

Fautes et faiblesses de la démocratie

Ce qui fait tout le prix des textes de Tocqueville sur les Indiens, c'est qu'ils nous offrent bien plus qu'une analyse du changement social subi par les peuples colonisés. Ils nous montrent les fautes et les faiblesses sur lesquelles la jeune démocratie américaine se construit. Ils nous annoncent les positions futures de l'auteur sur la colonisation de l'Algérie et sur la doctrine raciste de son ami Gobineau. Ils nous disent enfin sa nostalgie d'un grand empire français d'Amérique qui, il en est persuadé, aurait réservé un meilleur sort à ses amis Iroquois. ■

1 Tocqueville est né le 29 juillet 1805.
2 De la démocratie en Amérique (Livre 1).
3 Voyage au lac Onéida et Quinze jours dans le désert.

Jean-Patrice Lacam

Jean-Patrice Lacam est professeur agrégé de sciences économiques et sociales et docteur en science politique. Il enseigne la sociologie à Sciences Po Bordeaux et à l'université Montesquieu-Bordeaux IV.

Pour prolonger cette découverte des Indiens d'Amérique par Tocqueville, J.P. LACAM fera une conférence, ouverte à tous, le jeudi 20 octobre à Sciences Po Bordeaux (amphi Ellul) à 16h.

UNE "PREPA" "PREMIERE CLASSE"

Depuis une quinzaine d'années désormais, Jean-Patrice LACAM dirige la "Prépa" aux concours de l'enseignement secondaire en sciences économique et sociales (Agrégation et CAPES). Cette "Prépa" est réputée pour être une des meilleures de France avec les "voies royales" que représentent les Ecoles Normales Supérieures. Les résultats 2005 confirment cette présence en "Première classe".

Préparations aux concours de l'enseignement secondaire (Sciences Economiques et Sociales)

Sont admis(es) au CAPES 2005 :

ALONSO Nathalie (prépa agrég)
BOGAERT Isabelle (promo 2005)
BOYER Amandine (promo 2005)
BRESOLIN Ludovic (promo 2004)
HERBELOT Boris (prépa agrég)
JOUSSET Julie (prépa agrég)
MORIN Sylvain (prépa agrég)
PEREZ Matthieu (promo 2004)
RAMERY Marie (promo 2005)
THULLIER Nathalie (promo 2005)

Sont admis(es) à l'agrégation 2005 :

ALONSO Nathalie
HERBELOT Boris
JOUSSET Julie (parcours ESPS)
MORIN Sylvain (parcours ESPS)

Action publique et **gouvernance territoriale** du bon usage de la recherche

Le parcours Action Publique et Gouvernance Territoriale (APGT) de Sciences Po Bordeaux est une formation de deuxième cycle proposée dans le cadre de la mention "Sciences du politique". Pierre Sadran, directeur de l'Ecole doctorale de Science Politique et responsable de ce parcours, résume avec pragmatisme la finalité de cet enseignement qui conduit au Master "Gouvernance des Institutions et des Organisations".

« C'est une formation par la recherche à la recherche pour partie, en ce sens qu'elle a pour objectif d'ouvrir la voie de l'enseignement supérieur, comme maître de conférence ou professeur des universités. Mais c'est aussi une formation à la recherche par la recherche car elle délivre une expertise en affaires publiques et permet d'envisager une activité professionnelle de consultants auprès des femmes et des hommes politiques ou des décideurs des collectivités ». Et l'ancien directeur de l'Institut d'insister sur l'approche pédagogique de ce cursus. « Nous délivrons à nos étudiants des clés de compréhension et d'interprétation de l'environnement des collectivités publiques. De nombreux professionnels en poste dans le secteur public nous rejoignent également pour suivre cette formation. Ils viennent chercher de la distance par rapport à leur activité principale et mettre en perspective les interactions auxquelles ils sont confrontés au quotidien ». Limiter le Parcours Action Publique et Gouvernance Territoriale à un « sas d'entrée pour thésards » constitue donc une erreur, même si l'Institut peut s'enorgueillir d'avoir formé de nombreux agrégés ou chercheurs professionnels. « Notre parcours a changé d'organisation avec la réforme Licence-Master-Doctorat » précise Pierre Sadran. « Il prend le relais de l'ancien DEA Pouvoir, Action Publique et Territoire, et d'un autre DEA Administration Politique Locale plus ancien. L'enseignement a évolué, mais il repose toujours sur l'héritage d'un passé qui a porté ses fruits. Il existe un pourcentage important d'anciens

étudiants de cette filière qui travaillent aujourd'hui au sein de collectivités territoriales ».

L'exigence du mémoire

La réputation du pôle Recherche de Sciences Po Bordeaux n'est plus à faire. Ses différents centres constituent des ressources internes, que le responsable du parcours Action Publique et Gouvernance Territoriale exploite avec plaisir. Ce dernier s'appuie ainsi sur l'équipe soudée d'un centre de recherche, unité mixte de recherche Sciences Po Bordeaux/CNRS (avec le concours de la Fondation Nationale des Sciences Politiques), le « CERVL. Pouvoir, Action publique, Territoire », pour la préparation des cours, au contenu riche et étoffé (lire encadré). « C'est l'une des UMR en sciences sociales les mieux considérées de France par les instances d'évaluation nationale » poursuit Pierre Sadran. Ce dernier met également en exergue le rôle participatif des étudiants, impliqués dans la construction du parcours pédagogique, à travers notamment « des séminaires de lecture ». Un parcours ponctué en fin de cycle par un mémoire de recherche, obligatoire pour l'obtention du diplôme. « Puisqu'il s'agit d'un parcours de recherche, nous accordons une grande attention à la construction du mémoire et à la pertinence de son contenu » insiste Pierre Sadran. « L'étudiant définit avec l'enseignant le sujet qu'il souhaite retenir et pour lequel il doit produire une



Pierre Sadran

justification argumentée. Il se voit confier un directeur de recherche chargé de suivre de manière personnalisée la mise en œuvre et en forme de cette recherche ». Un mémoire qui exige un sérieux investissement théorique par le biais de lectures et un travail empirique sur un corpus précis, pour donner naissance *in fine* à une production originale de l'étudiant. Si l'approche

et le sujet de mémoire divergent entre ceux qui se destinent au salariat dans la fonction publique ou au secteur de l'expertise dans le privé et ceux qui veulent se lancer dans une thèse de science politique, le parcours Action publique et Gouvernance Territoriale a ceci de commun qu'il propose toujours un bon usage de la Recherche... Qui, pour une fois, n'est pas celle du « Temps perdu ». ■

Pour tout savoir sur ce parcours

En Quatrième et Cinquième année, les étudiants du parcours Action Publique et Gouvernance Territoriale partagent leur temps entre formation générale et cours de spécialisation. Certains cours sont spécifiques, d'autres communs à tous les parcours de la mention Sciences du politique ou spécifiques. Dans ce dernier registre, des séminaires sur « la méthode en sciences sociales » et « la construction de l'objet de recherche » sont proposés en 4^e année, alors que la 5^e année délivre, à travers des « certificats », des données sur « les théories et méthodes politiques », sur « la politique et l'action publique territoriale » et sur « la politique en Europe ». Pour connaître le contenu précis de ce parcours et l'ensemble de la scolarité de l'Institut de sa première à sa cinquième année, reportez-vous au numéro Hors-Série d'Extension[S] de septembre 2005 intitulé : « Tout savoir sur l'offre de formation de Sciences Po Bordeaux ». ■

Mayotte, l'archipel français des Comores

Ancien étudiant de Sciences Po Bordeaux, Emmanuel Duqueroix (promo 1997) était en poste à la préfecture de Mayotte jusqu'à ces derniers mois. Il nous dévoile les particularités du seul archipel français des Comores.

D'où vient l'attachement de Mayotte à la France, seul ensemble d'îles de l'archipel des Comores à avoir refusé en 1974 l'indépendance ?*

Cet attachement trouve son origine dans les relations conflictuelles de Mayotte avec les autres îles des Comores au tournant des années 1960-70. Après la seconde guerre mondiale, les Comores deviennent un territoire d'outre-mer français, enfin détaché de la grande île de Madagascar dont elles n'étaient qu'une dépendance négligée. Mais l'île perd cette position privilégiée en 1958. Elle se retrouve écartée des décisions. Pire encore, les autorités comoriennes multiplient les mesures vexatoires contre une population mahoraise travaillée par une volonté séparatiste. Dans ce contexte difficile, une partie de la population mahoraise craint d'être encore plus maltraitée en cas d'indépendance. C'est alors que naît, au début des années 1960, le Mouvement Populaire Mahorais (MPM). Ce parti s'appuie sur ses militantes pour rejeter l'influence de l'administration comorienne et lutter contre les Mahorais pro indépendantistes, les « serrez-la-main ». Menées par la figure charismatique de Zéna M'déré, les femmes forment même des commandos de « chatouilleuses » qui s'emparent de leurs adversaires pour les chatouiller jusqu'à l'étouffement ! Mais cette lutte des mahorais pro-français n'est pas soutenue par les autorités françaises qui diligenteront une consultation « des populations » des Comores sur l'indépendance, rejetée à près de 64 % des voix exprimées. La proclamation unilatérale de l'indépendance des Comores, le 6 juillet 1975, met fin au débat et assure la victoire du MPM : Mayotte se place alors sous la protection de la France qui prend acte de la

situation et finit par l'entériner après la 2^{ème} consultation en avril 1976 qui tourne au plébiscite contre l'indépendance avec 99,4% des voix. Ce combat trouve son aboutissement avec l'inscription de la collectivité départementale dans la Constitution française en 2003. Cet acte solennel vient confirmer l'article 1^{er} de la loi du 11 juillet 2001 relative à Mayotte, stipulant que l'archipel « fait partie de la République et ne peut cesser d'y appartenir sans le consentement de sa population ».

Mayotte est à 97% musulmane. Comment vit-on dans ce territoire français la loi dite « sur les signes religieux ostentatoires » notamment le port du voile à l'école ?

Cette loi de 2003 n'a jamais fait ici l'objet de surenchères. Dès l'origine, les élus de l'île se sont exprimés en faveur de l'application du principe de laïcité à Mayotte, symbole de la réussite de son intégration au sein de la République. Les services du Vice Rectorat de Mayotte n'ont



Emmanuel Duqueroix sur une plage de Mayotte

pas donné de directives particulières aux chefs d'établissement et aucun heurt de grande gravité n'a été déploré durant l'année scolaire 2004/2005. La plupart des Mahorais continuent de porter la tenue traditionnelle (kichali pour les femmes, c'est-à-dire petit voile porté en bandeau sur la tête et qui ne recouvre pas le visage ; koffia pour les hommes, bonnet brodé qui est avant tout un signe culturel affirmant la « mahorité » de son possesseur). Dans ces conditions, il devient très difficile -voire impossible- de distinguer réellement les signes culturels des signes purement religieux. Les jeunes eux-mêmes ont des styles vestimentaires très variés et souvent modernes.

Quelles sont les actions entreprises pour améliorer l'émancipation des femmes de l'île, soumise aux mœurs et traditions africaines d'une part, à l'influence de l'islam de l'autre ?

A Mayotte le statut civil de droit commun, relevant du code civil, coexiste avec un statut civil de droit local, inspiré pour l'essentiel du droit coranique et de coutumes africaines et malgaches. C'est de ce statut civil de droit local dont relève la quasi-totalité de la population mahoraise, régissant notamment l'état et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux et les successions. Même si son existence est garantie par la constitution française dans son article 75, il consacre de sérieuses inégalités entre hommes et femmes. Ainsi, il autorise la polygamie, la répudiation unilatérale de la femme par son mari et l'inégalité successorale. En outre, il permet sous certaines conditions la célébration d'un mariage, même en l'absence des futurs époux. Malgré tout, les femmes jouent un rôle central dans la famille mahoraise traditionnelle, de type matrilineaire : elles s'occupent du budget du ménage et de l'éducation des enfants, l'homme restant le chef de famille. Cela dit, les choses bougent sur le plan juridique et social, grâce surtout à la loi-programme pour l'outre-mer du 21/07 /2003. Celle-ci a ainsi fixé l'âge légal au mariage pour les femmes à 18 ans, cherchant à mettre un terme aux mariages de jeunes mineurs (auparavant les filles étaient reconnues nubiles à partir de l'âge de 12 ans !). Par ailleurs, elle interdit la pratique de la polygamie et la répudiation aux personnes accédant à l'âge requis pour se marier à compter du 1^{er} janvier 2005. Malgré ces avancées très significatives, la situation matérielle des femmes mahoraises demeure encore très précaire sur le plan socio-économique, faute d'avoir un niveau d'alphabétisation et d'instruction suffisants. ■

* Cette interview a eu lieu avant les déclarations de François Baroin sur mayotte

Mayotte, Terre d'Islam de la République

Distante de 8000 km de la France métropolitaine et de 1500 km de l'île de la Réunion, Mayotte se situe au nord du Canal de Mozambique, entre l'Afrique et Madagascar. Cet archipel de 374 km² est constitué de deux îles principales, Grande-Terre et Petite-Terre, et de dizaines d'îlots éparpillés. Son climat est de type tropical humide, avec une saison sèche d'avril à septembre, marqué par le passage des alizés (27 °C en moyenne au mois de juillet), et d'une saison humide d'octobre à mars, arrosée par la mousson, avec un risque de cyclones. La population mahoraise, majoritairement musulmane et de rite sunnite, est jeune (53 % de moins de 20 ans). Elle compte plus de 160000 habitants et a été multipliée par 5 en 35 ans. L'installation des Français à Mayotte remonte à 1841, lorsque le sultan Andriantsouly, recherchant la protection de la France, leur vend l'île contre une rente annuelle. Seul archipel français des Comores, leur vend l'île contre une rente annuelle. Seul archipel français des Comores (lire interview), le statut de l'île continue d'évoluer. A partir de 2007, les actes de la collectivité départementale auront un caractère exécutoire, et le Préfet n'aura plus qu'un pouvoir de contrôle a posteriori, comme cela se fait en métropole. Enfin, en 2010, le conseil général aura la possibilité de demander un changement du statut de Mayotte. L'archipel pourra ainsi se transformer en véritable département d'outre-mer, ou bien accroître son autonomie au sein de la République française, en se rapprochant du statut de TOM. ■



Quelque chose d'unique

Extension[s] a interrogé Pierre Jeantet, PDG du groupe Sud Ouest, sur le sens du partenariat « historique » qui unit Sciences Po Bordeaux au quotidien régional.

Qu'apportent les Rencontres Sciences Po Bordeaux / Sud Ouest à votre journal, partenaire « historique » de l'événement ?

Pierre Jeantet : Les Rencontres ont été créées il y a vingt ans par des responsables de Sciences Po Bordeaux et de Sud Ouest, des enseignants, des journalistes qui les ont conçues, les ont portées et ont fait œuvre de création originale. Aujourd'hui, ils ne sont plus en fonction ou en activité et pourtant les Rencontres continuent. Dans cette pérennité, je vois la preuve qu'une telle association entre une institution universitaire et un grand média régional est quelque chose d'unique et d'indispensable pour l'une et l'autre.

Pour Sud Ouest qui, depuis sa création, s'est engagé au delà de son travail d'information, dans des partenariats, dans la défense de dossiers régionaux, l'ouverture vers l'Université bordelaise s'imposait mais l'occasion n'avait pas été trouvée de créer dans la durée une manifestation répondant aux critères qui fondent notre travail éditorial. C'est-à-dire pas de spectacle, pas de coup médiatique mais une invitation à la réflexion sur les débats politiques, économiques ou sociétaux avec des invités qui aient « quelque chose à dire ».

Pour répondre à votre question, les Rencontres sont donc un complément valorisant de l'activité journalistique de Sud Ouest.

Qu'est ce que vous appréciez plus particulièrement dans le mode opératoire, le déroulement ou l'esprit de ces Rencontres ?

Pierre Jeantet : D'abord, la réflexion commune critique sur l'année écoulée et le travail de recherche sur le programme de la saison à venir. C'est ensemble - journalistes, enseignants

et étudiants - que nous faisons le bilan et ensemble encore que nous préparons les futures Rencontres. Ensuite, je considère que le temps qui précède une Rencontre et qui voit un groupe d'étudiants avec un journaliste de Sud Ouest et un ou plusieurs enseignants plonger dans un sujet ou décrypter une personnalité est presque aussi important que la Rencontre.

Et lorsque je me trouve dans un amphithéâtre bondé, que je vois à la tribune le « jury » mettre à la question des invités si divers, dont parfois la vraie personnalité se révèle alors, je suis heureux que le nom de Sud Ouest et celui de l'Institut soient ainsi associés.

Depuis la création des Rencontres, nous avons été souvent sollicités pour reproduire ce schéma mais nous n'avons jamais donné suite. Parce qu'il y a un esprit Rencontres que l'on ne retrouverait sûrement pas ailleurs. C'est sans doute au nom de cet « esprit Rencontres » que notre journal participe à d'autres temps de la vie de l'Institut, au moment des grands Oraux - ceux de l'examen final pour les étudiants - ou bien encore en accueillant des stagiaires, voire en recrutant des diplômés.

Votre journal a-t-il déjà imaginé ou proposé des évolutions à ces Rencontres ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi observez-vous une certaine forme de neutralité dans la gestion de cet événement ?

Pierre Jeantet : Si évolution il devait y avoir, je préconiserais une intégration plus forte des Rencontres avec la vie de la cité. C'est-à-dire que nos débats devraient se dérouler plus souvent dans la ville, afin d'accueillir un public non-universitaire. Mais je sais que cela supposerait un effort plus grand de la part des étudiants. Depuis vingt ans, il y a eu des évolutions, ne serait-ce que parce que



Pierre Jeantet

les animateurs, à Sciences Po Bordeaux comme à Sud Ouest, ont changé. Mais, alors que nous sommes toujours sur des modes d'expression traditionnels, des articles dans le journal, des débats en amphi, pourquoi ne pas imaginer aujourd'hui d'utiliser complémentaires des médias comme la télévision locale ou internet pour démultiplier l'effet des Rencontres.

A titre personnel, de quelles Rencontres vous souvenez-vous plus particulièrement et pourquoi celles-ci ? Quelles sont celles dont vous rêveriez ?

Pierre Jeantet : Les Rencontres ont reçu deux Premiers ministres en exercice, une « kyrielle » de ministres, le Dalai Lama, un torero vedette, des comédiennes de renom, des penseurs qui ont marqué leur siècle.

Pour ma part, je rêve d'un face à face entre un ancien président des Etats-Unis et son successeur et du Grand Oral du Pape. ■

Rencontres Sciences Po Bordeaux / Sud Ouest

Le programme des « Rencontres », saison 2005-2006 n'est pas encore définitivement arrêté. Certaines dates peuvent changer, d'autres rendez-vous sont susceptibles d'être ajoutés. Rappelons néanmoins que, sauf cas tout à fait exceptionnel, les « Rencontres » ont lieu le jeudi après-midi, à 17h, dans l'amphi Montesquieu de Sciences Po Bordeaux. Il arrive, néanmoins, que dans le courant de l'année universitaire, les « Rencontres » prennent « leurs valises » et permettent ainsi de découvrir d'autres aspects de Bordeaux ou de l'Aquitaine.

Quelques dates déjà fixées avec quelques personnalités invitées :

- 27 octobre 2005 : Ségolène ROYAL, Présidente de Poitou-Charentes et ancienne ministre à 16h30.
- 24 novembre 2005 : Bronislaw GEREMEK, député européen, ancien ministre polonais des Affaires Etrangères.
- 8 décembre 2005 : Robert BADINTER, ancien garde des Sceaux, ancien président du Conseil Constitutionnel, sénateur.
- 12 janvier 2006 : Jean-Pierre VERNANT, professeur au Collège de France, grand helléniste, Résistant.
- 23 février 2006 : Georges LAVAUDANT (réponse en attente), metteur en scène.
- 9 mars 2006 : Axel KAHN, généticien.
- 16 mars 2006 : Temps fort sur " Vin et mondialisation ", rencontre décentralisée.

- 30 mars 2006 : Jordi SAVALL, musicien.
- 6 avril 2006 : Une « Rencontre » sur le thème de l'Afrique, jumelée avec la Fête annuelle des Associations de Sciences Po Bordeaux qui porterait aussi sur ce continent : plusieurs contacts en cours, le nom de l'invité reste à déterminer.

Françoise TALIANO-DES GARETS, coordinatrice des « Rencontres » et Annie ROUMILLY, sa collaboratrice, sont à votre disposition pour tous renseignements sur la préparation des manifestations (Annie ROUMILLY répond au « Bureau des Rencontres », B.119, 05 56 84 42 95). Les volontaires pour faire partie de l'équipe d'Accueil ou pour faire des photos sont invités à se faire connaître au Bureau des Rencontres. ■

Maryse Horrèreau : les cordons de la bourse

En charge de l'ensemble des achats de Sciences Po Bordeaux, Maryse Horrèreau redouble de bon sens pour répondre aux besoins de fonctionnement de l'établissement et de son personnel, tout en s'efforçant de limiter les dépenses de l'Institut. Une démarche couronnée de succès.

En d'autres temps ou sous d'autres cieux, on l'aurait qualifiée d'intendante ou d'économe. Mais ces vocables n'auraient pas suffi à embrasser la diversité des tâches de Maryse Horrèreau, responsable des Achats de Sciences Po Bordeaux. De toute façon, la fidèle collaboratrice de l'Institut n'a que faire des étiquettes. « Je travaille aux services généraux, sous la direction de Didier Chabault et en relation étroite avec la comptabilité » résume-t-elle simplement. Un rôle bien plus important qu'on ne l'imagine dans l'ordinaire de l'établissement. Depuis son bureau qui n'a rien de celui d'un ministre, Maryse gère avec rigueur le portefeuille de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de Sciences Po Bordeaux : fournitures de bureau, consommables informatiques, denrées alimentaires, produits d'entretien et d'hygiène, papeterie, photocopie, mobilier, bureautique, etc. Dans son caddie, une liste infinie de produits, des plus classiques aux plus variés, des ramettes de papier aux crochets adhésifs pour attacher les fils électriques des ordinateurs sous les bureaux. Une fonction qui place cette femme discrète mais efficace au carrefour de nombreuses sollicitations, de la part du personnel comme des fournisseurs. Pour éviter tout écueil, Maryse s'est fixé une ligne de conduite dont elle n'entend pas déroger. « Mon seul souci est de sélectionner les meilleures offres du marché en termes de rapport qualité-prix et d'éviter les gaspillages. Je suis le garant des cordons de la bourse de l'Institut, sous la houlette du secrétaire général, Didier Chabault, et je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour serrer au mieux le budget, tout en répondant aux besoins de fonctionnement croissants de l'établissement ». En interne, elle

s'applique à faire la part des choses entre les demandes exprimées par les services et leurs besoins effectifs, en essayant de rationaliser les dépenses et en luttant contre une tendance naturelle au « surstockage ». L'intéressée a également mis en place des règles de fonctionnement, comme « la distribution de fournitures de bureau une fois par mois, sur la base d'une liste qui m'est transmise au préalable ». Une telle exigence aurait fait pu faire grincer des dents si l'ensemble du personnel de l'Institut n'avait pas conscience de l'intérêt d'une telle démarche, dans un contexte où les économies réalisées un jour constituent des leviers pour les investissements du lendemain.

Faire jouer la concurrence

Côté fournisseurs, Maryse Horrèreau a également mis en place des procédures pour éviter de se retrouver en porte-à-faux. Outre le respect scrupuleux de la réglementation en vigueur du code des marchés publics, la responsable des achats, très sollicitée, épiluche tous les catalogues qu'elle reçoit, et fait jouer la concurrence. Elle compare les prix et les services des entreprises, et traque leurs promotions. « Je travaille par délégation. Lorsqu'il s'agit de l'achat d'un produit sophistiqué, je prends en compte le cahier des charges de la personne « ressource » à qui la commande est destinée, et je n'hésite pas à effectuer mes propres investigations pour trouver le meilleur fournisseur ». Une méthodologie qui réserve de vraies bonnes surprises. Comme la proposition de cette entreprise locale qui, pour un même produit manufacturé, s'est avérée trois fois moins chère qu'une grande entreprise internationale.



Des économies à la clé

Les mesures mises en place par Maryse Horrèreau ont ainsi permis de réduire nettement les frais de fonctionnement de l'Institut, à périmètre équivalent. Des économies amplifiées par la récente extension des locaux de l'établissement qui a généré la passation de commandes importantes en termes de mobilier, de l'ordre de 300 tables et de 600 sièges. Toutes les dépenses sont bien évidemment consignées dans des tableaux de bord, et permettent des analyses dans le temps. « On observe ainsi que le poste hygiène et entretien représente un gros budget » souligne Maryse Horrèreau, confrontée parfois à des situations imprévues. Tel ce professeur allergique à la craie, à qui il a fallu proposer un produit alternatif pour qu'il puisse travailler dans de bonnes conditions. Un épiphénomène qui cache une attention de tous les

Les travaux du patio

Profitant de la période des grandes vacances universitaires, il a été envisagé de rénover entièrement le patio, inchangé depuis la construction du bâtiment central de Sciences Po Bordeaux en 1967 (hormis la verrière du hall construite dans les années 80). L'aménagement paysagé va se poursuivre pendant l'hiver 2005-2006, au rythme dicté par la nature en matière de plantations. On constatera, à terme, que le bassin sera remis en eau. Depuis le 26 septembre 2005 par décision unanime du Conseil d'Administration, le patio est interdit aux fumeurs, comme l'ensemble de Sciences Po. ■

instants. « La composition des produits entre en ligne de compte dans ma sélection. Je suis attentive à la sécurité des utilisateurs et à leur santé » poursuit le responsable des Achats, heureuse « d'avoir su rendre sa nouvelle fonction intéressante » et - chiffres à l'appui - très utile. ■

Nicolas de Tavernost grand écran

Ancien "pensionnaire" de l'Institut, Nicolas de Tavernost est revenu pour Extension[s] sur ses années étudiantes, et son parcours qui fait de lui le patron de la chaîne de télévision M6.



Nicolas de Tavernost

Que vous évoque Sciences Po Bordeaux ?

Le souvenir d'années d'une grande liberté, où les idées importaient davantage que les objectifs professionnels. J'en conserve, surtout, le souvenir d'une ville où il faisait bon étudier et de camarades dont beaucoup deviendront des amis.

Qu'avez-vous appris à l'Institut qui vous serve encore aujourd'hui dans votre activité professionnelle ?

L'Institut procure une formation généraliste très profitable, sur le plan des méthodes d'organisation et de travail, sur la curiosité au monde et à l'autre. J'en ai retiré des réflexes de rigueur de raisonnement, l'habitude de traiter chaque jour une multitude de dossiers très différents et surtout un intérêt à découvrir les idées des autres.

Quel a été le virage déterminant qui vous a conduit au poste très médiatique que vous occupez aujourd'hui ?

Bien sûr, l'opportunité de participer à la création de M6 dès 1986, formidable aventure humaine et professionnelle, dont on oublie aujourd'hui à quel point elle a constitué un combat de tous les instants contre ceux qui, nombreux, ne souhaitaient pas que la chaîne survive. J'ai conservé, à bien des égards, ces réflexes de survie alors même que la viabilité et la puissance du groupe ne sont plus à démontrer.

Votre métier vous conduit à être très exposé, au sein d'un milieu professionnel réputé pour être « impitoyable ». Comment résistez-vous à la pression ?

On ne s'y habitue jamais vraiment, et ce n'est pas propre au monde de l'audiovisuel : le monde professionnel est pressant, il vaut mieux en prendre conscience très tôt ! A

partir de là, tout dépend du caractère de chacun, avec une prédisposition plus ou moins marquée pour la gestion de la pression : c'est vrai qu'à un certain niveau, cela peut faire la différence. La stabilité du management, comme c'est le cas à M6 depuis 18 ans, devient donc un atout.

Etes-vous blasé, voire blessé, par les critiques acerbes dont votre chaîne fait parfois l'objet ?

Je retiens d'abord les compliments sur E=M6, Capital, Turbo, Zone Interdite¹ ou Secrets d'actualité, bref le côté innovant et formateur de nombreux programmes de la chaîne. Pour le reste, les objectifs n'ont jamais été de faire Arte mais une chaîne privée tournée vers les jeunes. Et de ce point de vue, M6 remplit particulièrement bien sa mission. Chaque année la chaîne progresse, la qualité de ses programmes également. Alors les critiques, il faut les écouter, mais elles ne nous perturbent pas outre mesure.

A quoi ressemblera la télévision, d'après vous, dans une vingtaine d'années ?

Beaucoup espèrent la fin du modèle de la télévision gratuite : je crois

au contraire que ce modèle a de beaux jours devant lui. Le fait de regarder un programme en même temps que plusieurs millions de personnes est un facteur essentiel, souvent sous-estimé. Pour autant, il serait absurde de nier que l'offre sera très diversifiée, multisupports et axée sur les services à la demande : nous nous préparons à ces évolutions.

Est-ce que la télé-réalité a tué la politique à la télé ? Est-ce que la vie politique n'est pas devenue une forme de télé-réalité ?

D'abord, c'est l'évolution de la télévision interactive : le téléphone sert aujourd'hui de voie de retour. Pour le reste, les gens sont intelligents. Ils votent lorsqu'ils savent qu'ils peuvent influencer les décisions : regardez la participation au référendum ! Dans le cas contraire, ils restent souvent chez eux. C'est le seul point commun entre politique et télévision : ils participent beaucoup s'ils savent que leur vote peut être décisif. C'est pourquoi une émission comme la *Nouvelle Star* fonctionne si bien : c'est le public, et lui seul, qui choisit, avec l'avis d'un jury qualifié, et ce de façon transparente. Quant à la participation politique, M6 s'est toujours efforcé d'expliquer et d'éclairer. Nous avons par

exemple, lors de la campagne référendaire, expliqué quotidiennement pendant plusieurs semaines, à l'aide de formats courts avant le Six minutes, le contenu du traité et le fonctionnement des institutions européennes. C'est aussi cela, la télé. ■

(1) La nouvelle rédactrice en chef de ce magazine n'est autre que Anne-Sophie Lapix (promo 93), jusqu'alors présentatrice vedette des journaux de LCI.

De la petite lucarne au ballon rond

Interrogé sur les investissements - plutôt malheureux - de M6 dans les Girondins de Bordeaux, Nicolas de Tavernost répond « qu'en 1999, les dirigeants des Girondins nous ont demandé d'investir dans le club. Nous l'avons fait plutôt par fidélité à Bordeaux. La cote de l'actionnaire est directement fonction des résultats sportifs, et ils ont été mauvais lors des deux dernières saisons. N'oublions pas pour autant les quatre saisons précédentes, avec un titre de champion, une victoire en Coupe de la Ligue, et des qualifications européennes ! Souhaitons que la saison 2005-2006 soit un bon crû. En tous les cas, le club est doté des moyens d'y parvenir ». ■



Directeur de la publication : Robert LAFORE
Comité de lecture :

Robert LAFORE, Didier CHABAULT, Jean PETAUX

Coordination : Jean PETAUX

Rédaction en chef :

Jean-Michel LE CALVEZ, « Person'Alizé »

Edition : Pascal BERNAGAUD, « Com'unique »

Maquette : Thierry PIERS, « Microclimat »

Mise en page : Jean-Thierry DINH

Photos : Laurent WANGERMEZ

Impression : Imprimerie Laplante, Mérignac

N°ISSN : 1635-3102

SCIENCES PO BORDEAUX

11, Allée Ausone - Domaine universitaire
33607 PESSAC - CEDEX

Tél. : 05 56 84 42 52 - Fax : 05 56 37 45 37

www.sciencespobordeaux.fr

j.petiaux@sciencespobordeaux.fr

« Les instituts ont pour mission de donner à des étudiants, qu'ils se destinent ou non à la fonction publique, une culture administrative générale. Ils le feront avec l'esprit d'indépendance et de désintéressement qui sont le propre de l'université ».

Ordonnance N°45-2283 du 9 octobre 1945, portant création des Instituts d'Etudes Politiques.